

GALERIES
LOUISE
MEUBLES
CADEAUX pour FÊTES
Châliens-Jongues - Glaces
LITIERES - MATELAS
Remise choix. Bas prix
279, Rue de Lannoy, et
98, Cours Saint-Jean
(Tél. 27-47)

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00
France et Belgique.....	3 mois, 25.00; 6 mois, 45.00; 1 an, 80.00
Etranger: Tarif A.....	3 mois, 30.00; 6 mois, 55.00; 1 an, 100.00
— Tarif B.....	3 mois, 35.00; 6 mois, 65.00; 1 an, 120.00

ANNONCES.....

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 84 et 1906. Inter. 6.
TOURCOING.....	33, rue Carpele. Tél. 37.
LILLE.....	3, rue Falsbourg. Tél. 17.07.
PARIS.....	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.

Les dernières créations des grandes maisons
"UNIC"
pour MESSIEURS
"AURORE"
pour DAMES
sont en vente exclusivement pour Roubaix et environs
CHAUSSURES
Papillon-Boote
167, Rue de Lannoy, 167

Pas de tribut qui ferait de nous les vaincus

Nous avons publié dernièrement la lettre par laquelle le Président de la « Fédération des Unions de familles nombreuses du Nord » adressait le chef du Gouvernement de défenses énergiques l'intérêt des familles françaises dans la question des dettes interalliées. Il n'est pas inutile d'exprimer en un chiffre, chiffres formidables, le montant de la dette que l'on impute ainsi à la France.

D'après M. Louis Dubois, ancien président de la Commission des réparations, c'est 274 milliards que les Français auraient à payer, en 62 ans, aux Etats-Unis et à l'Angleterre.

Directement, ou indirectement, sur chacun de nous et de nos descendants pendant plusieurs générations, c'est un tribut insupportable qui pèserait, tribut comme il n'en a jamais existé dans le monde pour l'importance et la durée.

Via-à-vis des Allemands dont les charges pour les réparations sont sans cesse réduites, nous serions les véritables vaincus de la guerre.

Et, comme le fait remarquer M. Dubois, comment nous l'avons souvent exposé, de ces sommes formidables nous ne devons réellement pas la plus grande partie.

Nous ne devons pas tous ces milliards parce que :

Le plus grand nombre visent des dépenses faites pour la cause commune des alliés. Il fut toujours admis pendant la guerre que le remboursement ne nous en serait pas demandé par l'Amérique. Nous donnions notre sang, on donnait de l'argent pour la liberté et le salut du monde. C'est encore à nous que l'on redevait.

Remarquons-le aussi, le compte de ce qui reste à notre propre charge, de ce que nous devons réellement, nous n'avons jamais été admis à le discuter. Est-ce qu'un débiteur n'a pas le droit de vérifier les factures qu'on lui présente ?

Pourquoi donc, à la fin de ce mois, la Chambre française ratifierait-elle des accords aussi injustes dans leur principe, aussi désastreux pour nous dans leurs conséquences ?

La plupart de ceux qui, la mort dans l'âme, se sont ralliés à l'idée de la ratification, se sont laissés hypnotiser par le fait que, si nous ne ratifions pas, nous nous trouverons le 1^{er} août prochain en demeure d'avoir à régler une dizaine de milliards pour l'achat des stocks américains.

« En quel diable justement le « Journal des Débats », le paiement des stocks paraît-il plus effrayant que l'engagement à payer des sommes considérables pendant six ou sept ans ? D'autant plus que la question des stocks apparaît comme un épouvantail qu'il serait facile de dissiper, d'après notre confrère, M. André Chéradame.

« Nous payons chaque année, dit-il, 519 millions de francs, comme intérêt de la dette des stocks. Il suffit, avec cette somme, déjà inscrite au budget, pour grever le budget de milliards de francs. En somme, pour régler la dette des stocks, il suffirait de payer à des Français l'intérêt de cette dette que nous payons actuellement à des Américains. Cette façon de procéder surait l'immense avantage d'affirmer la correction de la France, en ce qui concerne les dettes à caractère commercial et de laisser ouverte à une discussion approfondie la question des dettes politiques réciproques. »

Solution à examiner. Mais qu'avant de se prononcer dans la question des dettes interalliées, nos représentants entendent l'énergie veto que les pères de famille et les anciens combattants opposent à l'acceptation de l'écrasant tribut qui nous menace.

A. T.

La grève postale devant la Chambre

PARIS, 6 JUIN (MINUTE).

Le Gouvernement a répondu cet après-midi aux interpellations visant la grève postale. Après M. Germain Martin, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, M. Chéron, ministre des Finances, a rappelé tout ce que le Gouvernement a déjà fait pour améliorer le sort des fonctionnaires. Ceux d'entre eux, dont les traitements ou salaires ne sont pas encore portés à l'indice cinq, recevront bientôt satisfaction. A cet effet, un projet de loi, ouvrant les crédits nécessaires, a été soumis à la signature du Président de la République. Ce projet, qui prévoit un crédit de quatre cents millions, permettra d'appliquer, dès le 1^{er} juillet 1929, les augmentations de traitement qui ne devaient d'abord être accordées qu'à partir de 1^{er} janvier 1930.

Mais si toute sa sollicitude est acquise aux petits employés de l'Etat qui, d'ailleurs, font pour la plupart œuvre de conscience professionnelle, s'ensuit-il que le Gouvernement doive assister passivement aux sabotages des services publics par des meneurs toujours prêts à utiliser à des desseins politiques le mécontentement des masses ? En un mot, peut-il admettre la grève des services publics ?

Avec l'immense majorité du public, il ne l'a pas pensé. Le groupe radical-socialiste, par la bouche de M. Dalimier, a lui-même répondu la grève des fonctionnaires; ce qui, d'ailleurs, a valu à l'orateur les aigres observations des socialistes. Mais M. Dalimier avait eu soin de rédiger son ordre du jour de telle façon qu'il ne puisse être accepté par le Gouvernement. Politique d'abord !

La Chambre ayant refusé la priorité à l'ordre du jour Dalimier, a voté la confiance au Gouvernement par 325 voix contre 200.

R...

LE RAJUSTEMENT des traitements des fonctionnaires

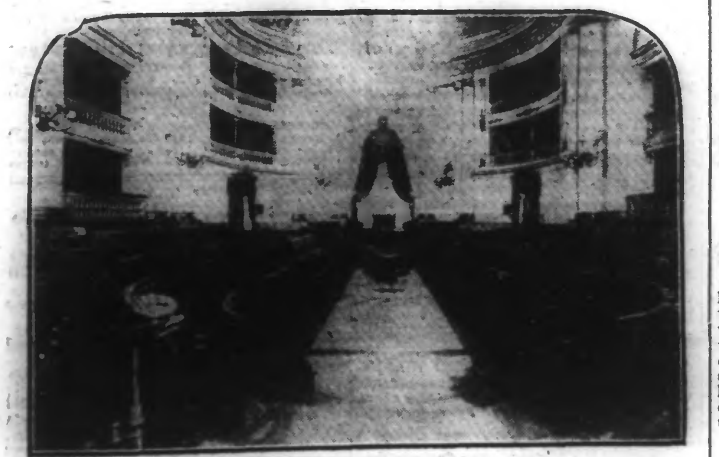
Paris, 6 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. G. Doumergu.

M. Tardieu, ministre de l'Intérieur, a donné à la Presse le communiqué suivant : « On sait que le Conseil avait décidé, dans sa séance du 17 avril dernier, de solliciter l'ouverture d'un crédit supplémentaire au titre de l'exercice 1929, pour appliquer dès le 1^{er} juillet 1929, à tous les agents de l'Etat, la seconde étape du rajustement des traitements, dont la réalisation avait été primitivement prévue à compter du 1^{er} janvier 1930. Conformément à cette décision, M. Chéron, ministre des Finances, a soumis à la signature du président de la République, un projet de loi ouvrant les crédits nécessaires. Ce même projet comprend les crédits destinés à appliquer à partir du 1^{er} juillet prochain, les mesures prévues au projet de budget de 1930.

« 1^o Pour le relèvement des indemnités pour charges de famille des agents de l'Etat; 2^o pour le relèvement des indemnités de déplacement. Le montant total du projet se chiffre à 4-0 millions. Le prochain Conseil des ministres aura lieu mardi. »

M. Tardieu, ministre de l'Intérieur, a fait ensuite les déclarations suivantes : « Il est bon de faire remarquer qu'à la suite de ces dernières majorations, les traitements des agents de l'Etat qui figureraient au budget de 1914 pour 1.200 millions, dépassent maintenant 9 milliards. Les emplois de l'Etat, ajoute M. Tardieu, sont toujours aussi recherchés puisque plus de 12.000 candidats civils ont sollicité leur admission dans l'Administration des Postes comme facteurs. »

Le Conseil de la Société des Nations est réuni à Madrid



LA SALLE DU SÉNAT ESPAGNOL DANS LAQUELLE SE TIENNENT LES SÉANCES DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS (Keystone View Co.)

Madrid, 6 juin. — Le Conseil de la Société des Nations réuni en Comité, a tenu sa dernière séance au Palais du Sénat.

Le représentant de la Grande-Bretagne, sir George Graham, a donné lecture d'un télégramme par lequel sir Austen Chamberlain regrette de ne pouvoir assister à la présente réunion et de ne pouvoir ainsi compléter la tâche dont il a été chargé.

M. Briand a souligné, avec éloquence, les qualités d'esprit et de caractère de sir Austen Chamberlain. Sur sa proposition, le Conseil a décidé d'envoyer un télégramme à sir Austen Chamberlain en lui exprimant ses sentiments les plus cordiaux.

Notons d'ailleurs que les journaux madrilènes racontent que M. Briand, en arrivant à Madrid, demanda à M.

Quelques-unes des candidates au titre de M^{lle} Paris



VOICI QUELQUES-UNES DES CANDIDATES AU TITRE DE M^{lle} PARIS DONT L'ÉLECTION AURA LIEU LE 12 JUIN

Le Pape critique un discours de M. Mussolini

Rome, 6 juin. — L'« Osservatore Romano » publie une lettre du Pape au cardinal Gasparri, au sujet des accords de Latran. Cette lettre constitue une manifestation complète de la pensée du Pape sur deux discours prononcés par M. Mussolini à la Chambre et au Sénat. Le Pape dit notamment :

Nous étions bien loin de nous attendre à des expressions hérétiques et pires qu'hérétiques, sur l'œuvre même du christianisme et du catholicisme. On a cherché à y remédier, mais il ne nous semble pas qu'on y ait pleinement réussi. Distinguer comme il semble qu'on ait voulu le faire entre l'affirmation historique et l'affirmation doctrinale serait en tout cas du pire et de plus condamnable modernisme.

Le Pape, relevant les affirmations de M. Mussolini en ce qui concerne la liberté de conscience et la liberté de discussion, déclare :

Si on veut dire que la conscience échappe aux pouvoirs de l'Etat, et on entend reconnaître que, en fait de conscience, l'Église est seule compétente, en vertu du mandat divin, on vient ainsi à reconnaître que, dans l'Etat catholique, la liberté de conscience et la liberté de discussion doivent s'entendre et se pratiquer selon la doctrine et la loi catholique. On doit, par nécessité de logique, reconnaître également que le mandat d'éducation plein et parfait ne revient pas à l'Etat, mais à l'Église et que l'Etat ne peut ni empêcher ni restreindre l'exercice et l'accomplissement de ce mandat, pas plus qu'il ne peut le limiter au seul enseignement des vérités religieuses.

Envisageant l'avenir des relations entre l'Italie et le Vatican, le Pape écrit :

A la grave question : la paix durera-t-elle ? Il a été répondu, parmi les applaudissements. On a dit que la réponse et les applaudissements démontrent quel est et combien est grand le désir de tous de coopérer à l'accomplissement d'un aussi noble et saint désir.

Nous tenons à rappeler et à déclarer que, selon les textes suscités, le traité et le concordat de Latran sont le complément nécessaire l'un de l'autre et sont inséparables et indivisibles. Il en résulte qu'ensemble ils restent debout ou ensemble ils tombent; et, en conséquence, même si la cité et l'Etat du Vatican devaient tomber, pour notre part et avec l'aide divine « impavidum ferient ruinas », leurs débris nous laisseraient impavides.

Si nous parlons ainsi ce n'est pas que nous ait abandonné ou que soit sur le point de nous abandonner ce degré de juste et raisonnable optimisme qui est nécessaire à la vie, mais nous voulons dire que nous sommes tranquillement et d'ores et présent résolu et prêt à tout ce que la divine providence doit vouloir et permettre.

On transporte le cœur de La Tour d'Auvergne dans une chapelle des Invalides

Paris, 6 juin. — L'urne d'argent contenant le cœur de La Tour d'Auvergne qui était déposé, depuis 1804, dans le caveau des Gouverneurs de l'hôtel des Invalides, a été transportée solennellement, cet après-midi, dans la chapelle Saint-Grégoire, face à celle où repose le corps du maréchal Foch. Cette urne, haute de vingt centimètres, est surmontée d'une grande symbolique. On y lit l'inscription suivante :

LA TOUR D'AUVERGNE CORRETE
PREMIER GRENADIER DE FRANCE
MORT AU CHAMP D'HONNEUR
LE 8 MESSIDOR AN VIII

Corret fut, en effet, le nom patronymique du grand soldat qui n'est entré dans la famille de La Tour d'Auvergne que par voie d'adoption.

La famille du héros était représentée par le comte de Pontavice de Hunsey, qu'entouraient ses fils et petit-fils. De chaque côté de la chapelle décorée de draperies noires et de drapeaux se tenaient, la lance à la main, deux vétérans de 1870, ainsi que les délégués de l'American Legion et la British Legion, de la Fédération des anciens combattants français et de l'Union nationale des anciens combattants français avec leurs drapeaux.

Après la sonnerie des drapeaux, un voix s'éleva : « La Tour d'Auvergne ». Rénovant la tradition séculaire, un officier lança parmi l'émuovant silence : « Mort au champ d'honneur ! »

La Messe terminée, cette cérémonie.

L'Allemagne et ses marks

Bruxelles, 6 juin 1929.

Si la décision de la Conférence des experts au sujet des six milliards de marks laissés en Belgique par l'Allemagne vaincue, éclaircit la situation, elle ne change rien à la situation. Nous connaissons l'Allemagne. Quand elle semble céder sur un point, on doit toujours se demander de quel côté elle va porter ses efforts. Pendant la guerre et depuis l'armistice, on l'a vu à l'œuvre. Elle a été vaincue sur le terrain militaire, parce que là, elle devait abattre toutes ses cartes. Elle a vaincu sur le terrain diplomatique parce qu'elle a su manœuvrer des alliés divisés. Elle a profité de l'idéalisme des uns et du matérialisme économique des autres, pour emporter des avantages qui n'eussent paru jadis en 1918 et auxquels elle-même n'aurait jamais cru. Mais puisqu'on lui sert, quasi sur un plat d'argent, au cours des conférences de Genève, Spa, Locarno, etc., etc., l'Allemagne a profité de ces avantages, si bien qu'aujourd'hui, l'alarmante question qui se pose est celle-ci : l'Allemagne coupable et vaincue paiera-t-elle à ses victimes autant que celles-ci devront, à la suite de leur victoire, payer à l'Amérique ?

Dans ces conditions, qu'après des mois de discussions à Paris, elle accepte à la dernière minute de discuter et de régler la question des marks, cela peut nous sourire; cela ne nous enthousiasme pas. Nous attendons la fin. D'autant plus que la presse allemande écrit sur tous les toits que notre attitude est « vraiment scandaleuse », que « nous exploitons notre sort lamentable de façon à agacer les nerfs du monde entier ». Que voilà des appréciations justes et sensées! Et comme elles caractérisent la mentalité allemande!

Nous avons été martyrisés, raougnés, pillés sans merci par l'Allemagne. Et nous continuons à protester et à réclamer une ombre de justice! Quelle effronterie! Nous agaçons les nerfs du monde entier! Quel compliment flatteur non seulement pour nous, mais pour la France, l'Angleterre et les Etats-Unis qui ont juré de nous rendre justice, puisque tout de même, sans la Meuse et l'Yser, sans Liège et Anvers, la guerre n'aurait sans doute pas fini comme elle a fini.

Bref, on comprend pourquoi la Belgique garde son sang-froid après la Conférence de Paris. Berlin s'incline. Soyons prudents et regardons-y à deux fois. Personne ne serait plus heureux que nous si l'Allemagne de 1929 reconnaissait sincèrement ce que M. de Bethmann-Holweg avouait au Reichstag en août 1914, à savoir que l'envahissement de la Belgique était contraire au droit et à la justice et que l'Allemagne réparerait cet attentat.

Mais, l'Allemagne ne tient pas ce langage. Et c'est pourquoi, la Belgique continue à affirmer froidement ses revendications. Elle agace des nerfs! Peut-être. Mais elle sauve, tout de même, en agissant ainsi, le prestige et les derniers débris de la victoire du Droit et de la Justice. Et ce sera d'autant plus beau, si, finalement, l'accord se fait. Ce qui est dans le vœu de tous.

S...

DES INSTITUTEURS MÈCONTENTS

Quimper, 6 juin. — A la suite d'un mot d'ordre du syndicat, les instituteurs et les délégués cantonaux se sont abstenus hier, à Landeméau, de participer à l'examen des candidats au certificat d'études. MM. Foutren, inspecteur primaire, et Labbé-Maze, délégué des écoles privées, ont dicté les compositions.

En mémoire de Nungesser et Coli

New-York, 6 juin. — Dimanche, des aviateurs américains ont survolé la statue de la Liberté, en mémoire des aviateurs français disparus durant leur traversée de l'Océan. Un gasteur, dans l'un des avions, a recité les prières pour les morts et des fleurs et des couronnes ont été jetées à la mer.

LE SORT DE BARATAUD sera fixé aujourd'hui

Limoges, 6 juin. — Il tombe, depuis hier soir, une pluie fine et pénétrante. Cependant, le public est venu aussi nombreux que les autres jours pour entendre la plaidoirie de M^{re} Chautemps, avocat de la famille Peynet, partie civile. Il est 9 h. 25 quand l'audience annoncée pour 9 heures est ouverte. Le président Terreyrol avertit une nouvelle fois le public de ne pas manifester.

M^{re} Chautemps plaide pour la partie civile

La parole est donnée à M^{re} Chautemps. Le silence est complet.

« J'ai espéré jusqu'au dernier moment, déclare M^{re} Chautemps, j'ai espéré que Barataud parlerait. Hélas! Il est fermé à toute émotion sincère. Par son silence même, son destin vient de se régler. (Sensation). Evidemment, il ne nomme personne, mais il s'érige quand même en accusateur hypocrite de celui qu'il a tué. Personne ne s'y est trompé. »

M^{re} Chautemps examine les divers systèmes de défense employés jusqu'ici par l'accusé.

« Depuis le lendemain de son premier crime où il fut pris les mains dans le sang, son manteau de généralité lui est arraché, il n'y a plus de secret, de mystère; c'est l'historique, que l'on voit tous les jours dans les prétoires, d'un assassin accablé sous les charges, avec cette circonstance que celui-ci accuse, sans le désigner, son ami, sa victime (Mouvement). »

« Eh quoi! on trouve un homme tué, une auto volée et un assassin surpris en flagrant délit, on vient nous dire : « L'assassin, je le connais; il m'a crié : « Sauve nous ! » et moi, Barataud, je me sacrifie, je le salue. » Cette fable, messieurs les jurés, pourrait-elle apporter en vos esprits un seul doute ? (Sensation prolongée.)

Le secret de l'accusé

Et voici l'examen critique de la thèse de la défense, de la thèse du secret de Barataud.

« Le crime, estime M^{re} Chautemps, a très bien pu être commis par une seule personne. La défense répondra : « Il devait être deux ». Pourquoi? Un seul homme a pu tuer Faure, le traîner jusqu'au pont de la Varogne et le jeter par-dessus le mur. L'accident survenu à l'automobile de Barataud est volontaire. Les témoins nous l'ont prouvé, mais la défense répliquera encore que le meurtre de Faure fut occasionné à la suite d'une rixe. Pas du tout, Faure a été convoqué en vue du crime expressément et l'assassinat du chauffeur, vous le savez, a été prémédité.

« Et la hache? Croyez-vous que si Peynet était l'assassin, il se serait servi d'une hache appartenant à Barataud? Tout le problème, tout le procès est là. Oh est l'instrument du crime? Cette hache, on l'a vue sur les lieux, c'est M. Roux, c'est M. Lascaux qui l'ont aperçue. Cette question se pose, à quoi vous sentez répondre : l'assassin l'a-t-il apportée pour tuer Faure ou bien pour dépanner sa voiture? Et les égratignures que l'on relève sur les jambes de Barataud? N'est-ce pas aussi une signature du meurtre ?

« Voilà donc une série de faits qui dénoncent l'accusé.

Les alibis

Les alibis invoqués par Barataud, M^{re} Chautemps les prend l'un après l'autre et les rejette. Il s'attache en même temps à montrer que Bertrand Peynet n'appartient jamais, dans les journées tragiques, aux côtés de Barataud. On peut suivre son emploi du temps pas à pas.

« Mais les alibis de Barataud, poursuit M^{re} Chautemps, sont invraisemblables, ils n'apportent aucune précision véritable sur la soirée du 12 janvier, de 7 heures du soir à minuit.

« Ainsi, messieurs, du système de défense acharné de l'accusé, il ne reste rien, si ce n'est la honte d'avoir voulu entrainer dans son déshonneur un jeune homme qui l'a tué. »

A LA PRISON DE LIMOGES

UN ASPECT DE LA PRISON DE LIMOGES, AU MOMENT OÙ BARATAUD, ESCORTÉ DES CENDARMES, ENTRE DANS LA COUR INTÉRIEURE

A l'extérieur, en cercueil la foule qui accompagne la voiture cellulaire du Palais de Justice à la prison

(Wide World photos.)

ancienne vie et que vous fussiez témoins de ce scandale, Barataud libre, éblouissant les parents de ses victimes, n'oubliez pas que vous en seriez quelque peu responsables. Mais un tel défilé à la conscience humaine, vous ne le permettez pas. »

Des applaudissements sont prêts à éclater. Le public les retient et, pendant une minute, dans la salle angoissée, on perçoit les respirations haletantes des auditeurs; quelques sanglots aussi, qui saluent, discrètement, cette impressionnante péroraison.

« On lève alors l'audience à 11 heures.

L'avocat général demande la peine de mort

L'audience de l'après-midi est réservée au réquisitoire de M. Charliac, avocat général. Celui-ci commence ainsi :

« Messieurs les jurés, après la saisissante plaidoirie de M^{re} Chautemps et la précise évocation de M^{re} Charliac, je vais à mon tour vous retracer dans les grandes lignes les deux assassinats commis par Barataud, ses vols, ses alibis truqués, ses mensonges, ses suicides simulés. »

Après quoi M. Charliac parle des premiers aveux de Barataud, de ses versions successives. Il les analyse et en montre la fausseté ou la vraisemblance. Il montre comment Barataud, ayant tué Faure, fabriqua et composa ses alibis, car pour le ministère public aucun doute, le premier crime a pour cause le défaut d'argent, les deux crimes projetés contre M^{re} Roux et Lascaux également.

Certes, tous les plans de Barataud sont bien établis, continue l'avocat général. Mais un accident se produit toujours dans les intrigues les mieux imaginées. Cet accident, cette faiblesse, si vous voulez, c'est la panne de l'automobile. Il faut envisager maintenant le secret d'honneur de l'accusé. Que veut-il ?

L'avocat général n'hésite pas à répondre : rien. Car, s'écrite-t-il en s'adressant à l'accusé impassible, du moins en apparence, votre fameux secret n'existe pas. Et il continue :

« Vous avez une étrange façon de garder ce secret. Vous amenez sur les lieux de votre crime deux témoins. Et s'ils avaient aperçu le cadavre? Et si cet agonisant s'était levé pour vous accuser? Avez-vous songé ?

M. Charliac analyse les raisons du meurtre de Peynet.

« Voici donc toutes les preuves qui se succèdent. Mais s'il en fallait en supplément ne le trouverions nous pas dans le meurtre de Peynet, car vous lui avez révélé une partie de la vérité. Puis, tremblant à l'idée que cet homme possède votre véritable secret, vous le tuez. Or quelle raison Peynet avait-il de mourir? Aucune. Quelle raison aviez-vous de le tuer? Toutes sortes de raisons et l'une d'elles, la jalousie, votre fureur en voyant ce jeune homme enfin redevenu normal qui fuit à Brive, avec Mme Brevoles, loin de vous et de votre pernicieuse influence.

« Ce crime accompli de sang-froid prouve une nouvelle fois que vous ne perdez jamais la tête. L'assassinat de Bertrand Peynet, celui de Faure, vous avez chez le commissaire de police, signés Charliac et non Charles Barataud, votre système de défense, tout démontre l'extraordinaire présence d'esprit d'un assassin maître de lui. »

L'avocat général termine : « Examinez bien le cas de cet assassin extraordinaire, messieurs les jurés. Posez les questions qui vous sont posées. Mais pensez moi, il n'y a pas lieu de lui accorder les circonstances atténuantes. Diets oui aux questions primordiales; diets oui aux questions secondaires. La peine de mort, assurément. Il y a de ces crimes qui ne méritent aucune pitié. (Longue sensation.)

La défense de l'accusé

Après une courte suspension d'audience la parole est donnée à M^{re} Pierre Massé, le ministre public et M^{re} Chautemps ont estimé invraisemblable. L'homme dont Barataud ne peut pas dire le nom s'est emparé de sa voiture; il reconstruit sur la route de Bellac l'automobile de Faure. Une discussion. Faure est tué. Celui qui emprunte la voiture de Barataud était-il seul? Peut-être oui, peut-être non. C'est à la police de le savoir, de le re-

chercher. Dans ce drame rapide et brutal se poince la mystification agacée par Barataud contre Roux, depuis le mois de novembre; car Barataud est prévenu. Votre voiture qui fut empruntée est en panne. D'où obligation pour l'inculpé de ramener sa voiture. Il lui faut aussi faire disparaître celle de Faure. Vous voyez Barataud lancé dans une extraordinaire aventure. Il n'a réfléchi à rien; il n'a rien prévu, rien préparé et on le reconstruit sans abois, perdant, l'esprit égaré.

Comme il est loin du criminel qu'on vous a présenté, comme nous sommes éloignés de gret-apens et de la préméditation! En admettant la thèse de Barataud, tout paraît simple, aisé, naturel. Aucune complication, aucune surprise. Barataud n'a rien fait.